

Communauté de Communes du Haut-Lignon

13, rue des Ecoles BP 13 43190 TENCE Tél. 04 71 59 87 63 Fax 04 71 56 33 45 cc.hautlignon@wanadoo.fr www.cc-hautlignon.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 JUIN 2015 à 20 HEURES A LA SALLE POLYVALENTE DU BRU A SAINT JEURES

Le 25 juin 2015, le Conseil Communautaire convoqué le 17 juin 2015, s'est réuni à la salle polyvalente du Bru à Saint-Jeures, sous la présidence de Julien MELIN, Président.

<u>Présents:</u> Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Guillaume GOUNON, Didier MANEVAL, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLON, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Joëlle ROUSSON, Eliane ROUX, Véronique SCHLUCHTER.

Absents représentés: Jacqueline DECULTIS (avait donné pouvoir à Philippe ABRIAL), Joël FERRIER (avait donné pouvoir à Marianne MERMET-BOUVIER), Marie GAILLARD (avait donné pouvoir à Didier MANEVAL), David SALQUE-PRADIER (avait donné pouvoir à Rose-Marie BROTTES), Nicole VERILHAC (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Eliane WAUQUIEZ-MOTTE (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD).

Elu secrétaire de séance : Rose-Marie BROTTES.

Nombre de conseillers :

- En exercice: 26

- Présents ou représentés : 26

Votants: 26

Julien MELIN informe les élus communautaires que Monsieur Joël FERRIER remplace Monsieur Bernard CHEYNEL, suite à sa démission de conseiller municipal du Chambon/Lignon. Il précise que Monsieur Joël FERRIER ne pouvait être présent à cette réunion mais lui a fait part de sa volonté de participer au conseil communautaire.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 1er avril 2015 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 1^{er} avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Pays de la Jeune Loire et ses rivières :

2.1) Délibération sur la candidature du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières à l'Appel à Projet Massif Central sur l'accueil d'activités économiques et d'entreprises et de nouvelles populations :

En 2010, le Pays a été lauréat d'un appel à projet de la DIACT Massif Central à l'attention des territoires engagés dans une politique d'accueil d'activités économiques et d'entreprises et par la même, de nouvelles populations. Le Pays souhaite déposer une nouvelle candidature afin de poursuivre et consolider les actions entreprises.

La candidature du Pays vise à soutenir les actions de la cellule économique du Pays, autour de trois axes stratégiques :

- Consolider le réseau et développer des partenariats
- Intégrer et adapter la politique d'accueil aux spécificités/besoins d'un territoire à « deux vitesses »
- Développer et perfectionner les outils et les compétences de la politique d'accueil du Pays

Ce dispositif pourrait permettre au territoire d'obtenir une subvention à hauteur de 60 % de fonds Massif (Etat-Régions-FEDER) sur le poste d'animateur économique pour trois années.

Le Chambou-sur-Liva

le Mas de Leuce

Compte-rendu dinconseil-communautaire du 2015

Lignon

Plan de financement prévisionnel:

| Postes principaux de dépenses | Montants en Euros | Origine | Montants en Euros | % par rapport au coût total |
|---|--|---------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Dépenses directes de personnel | 108 000 € | Subvention Massif central | ϵ | |
| Frais de mission du personnel | 12 000 € | FEDER | 86 445,60 € | 40 % |
| Prestations externes | 86 114 € | Etat FNADT | 43 222,80 € | 20 % |
| Investissement matériels et immatériels | 5 000 € | Conseils régionaux | | |
| Autres dépenses | 5 000 € | Autres fonds européens | | |
| | 1817) 1017) (A) 1618(A) 1618(A | Conseil général | | |
| | and the state of t | Autres fonds publics | | |
| vroottivisitti Digisi tirakteidigeld II kattivisti kasol Dittigt (Olikisi Jakarra | | Sous-total fonds publics | | |
| | | Emprunts | | |
| | | Ressources propres | 86 445,60 € | 40 % |
| | | Autres fonds privés | | |
| TOTAL TTC | 216 114 € | TOTAL | 216 114 € | |

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour approuver cette candidature.

2.2) Délibération sur la mise en place du service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols à l'échelle du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières et paiement de l'investissement par la CCHL:

La CCHL avait délibéré favorablement le 20 octobre 2014 pour la mise en place s'un service mutualisé et pour la réalisation de l'investissement en commun. Pour rappel, les services de l'Etat assurent gracieusement l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les Communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI de moins de 20 000 habitants, disposant d'un PLU, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale de compétence communale.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié le seuil de cette mise à disposition qui sera réservée, à compter du 1^{er} juillet 2015, aux communes membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants.

3 Communautés de Communes du Pays de la Jeune Loire sont concernées par le retrait de l'Etat : Les Marches du Velay, Les Sucs et Loire Semène qui instruit déjà pour le compte de ses Communes.

Afin d'éviter un risque de dispersion de moyens et de difficultés liées à la faible taille des services créés (congés, dossiers complexes...) et pour réaliser des économies d'échelle, les Communautés de Communes ont décidé de mettre en commun leurs moyens en délibérant sur la création d'un service unifié d'instruction de autorisations d'urbanisme au sein du Pays de la Jeune Loire.

Les 2 Communautés de Communes ne disposant pas de service ainsi que Loire Semène rejoindront le dispositif dès le 1^{er} juillet 2015. Les autres Communautés de Communes pourront rejoindre le service quand elles le souhaiteront ou selon les évolutions règlementaires.

Une convention signée entre le Pays de la Jeune Loire, la Communauté de Communes et la Commune permettra de définir le contenu et les modalités de mise à disposition du service ADS. Cette convention prévoit une répartition des tâches, les modalités d'échange..., étant entendu que la délivrance des autorisations reste de la compétence et de l'entière responsabilité du Maire.

Le coût d'installation du service et son coût de fonctionnement donne lieu à un remboursement inscrit dans le cadre de la convention. Les modalités sont explicitées ci-après.

Concernant l'investissement:

Les 6 Communautés de Communes ont décidé de toutes investir à la création du service et ainsi éviter le paiement d'un droit d'entrée pour celles qui rejoindront le service plus tard. L'investissement se répartira sur plusieurs années selon le budget estimatif ci-joint. La clé de répartition est égalitaire avec une répartition en six du montant total d'investissement.

Plan d'investissement ADS prévisionnel

| Matériel de bureau | 8 400 € |
|---------------------------|-----------|
| Matériel de reprographie | 10 000 € |
| Travaux locaux | 15 000 € |
| Matériel informatique | 10 500 € |
| Logiciel ADS provisoire | 13 000 € |
| Solution web SIG+ADS | 90 000 € |
| TOTAL INVESTISSEMENTS ADS | 146 900 € |

| | 2015 | 2016 | |
|------------------------------|--|-------------------------|--------------------------|
| | Matériel de bureau, Matériel de reprographie, Travaux locaux, Matériel informatique, Logiciel ADS provisoire | Solution web SIG+ADS | TOTAL INVESTISSEMENT ADS |
| | 56 900 € | 90 000 € | 146 900 € |
| CC LOIRE SEMENE | 9 484 € | 15 000 € | 24 484 € |
| CC MARCHES DU VELAY | 9 484 € | 15 000 € | 24 484 € |
| CC HAUT-LIGNON | 9 484 € | 15 000 € | 24 484 € |
| CC ROCHEBARON A CHALENCON | 9 484 € | 15 000 € | 24 484 € |
| CC PAYS DE MONTFAUCON | 9 484 € | 15 000 € | 24 484 € |
| CC DES SUCS | 9 484 € | 15 000 € | 24 484 € |

Concernant le fonctionnement :

Le coût de fonctionnement du service est réparti selon une clé dénommée « Clé ADS » dont les modalités de calcul sont les suivantes :

Clé ADS année N = (part population année N + part actes traités année N)/2

- La « part population »correspond à la population au 1er janvier de l'année d'appel de fonds (population totale INSEE année N).
- La « part actes traités » correspond à la moyenne du nombre d'actes traités sur les trois années précédant l'appel de fonds (année N-1, année N-2, année N-3).

La clé de répartition sera recalculée chaque année en fonction des évolutions des différentes données.

Le montant de la contribution de la Communauté de Communes sera porté à sa connaissance tous les ans avant la date d'adoption du budget.

Les Communautés de Communes verseront une contribution chaque trimestre correspondant aux charges liées au fonctionnement du service mis à disposition et supportées par le Pays de la Jeune Loire. L'appel de fonds sera fait en avril, juillet, octobre et décembre. Un récapitulatif de l'année précédente sera adressé aux Communautés de Communes en janvier de l'année n+1.

Bernard COTTE précise que le service était auparavant réalisé par l'Etat de façon gratuite pour les communes et que désormais il est à charge de l'intercommunalité ou des communes et de ce fait il faudra à terme faire payer le pétitionnaire.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la création de ce service et le financement de l'investissement.

3. Contrats avec le Conseil Régional d'Auvergne et le Département de la Haute-Loire :

3.1) Délibération pour signature avec le Conseil Régional d'Auvergne du contrat Régional d'Aménagement Durable du Territoire Auvergne + 3ème génération 2015-2018 :

Depuis le mois de septembre 2014, le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières ainsi que les Communautés de Communes du Pays sont en discussion avec le Conseil Régional d'Auvergne pour la définition des projets qui pourraient être financés par des subventions régionales. Le montant de l'enveloppe attribuée à la CCHL est de 542.584 € pour la période 2015-2018. Le tableau présenté (voir document joint) regroupe tous les projets qui seront retenus au titre de ce contrat pour le territoire de la CCHL.

Marianne MERMET-BOUVIER demande des précisions sur le projet e-éducation inscrit dans le projet de rénovation de l'école du Chambon/Lignon.

Bernard COTTE demande ce que deviendront les montants si les projets ne sont pas validés.

Jean-Michel EYRAUD précise que pour le projet de l'école les montants ne sont pas encore définis de manière définitive.

Pierre GARNIER précise qu'actuellement la Région affirme qu'il n'y aura pas d'avenants sur ce contrat et que les fonds non utilisés seront perdus.

Marianne MERMET-BOUVIER propose de créer un groupe de travail sur l'informatique à l'école et de réfléchir à un projet commun.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de ce contrat avec la Région Auvergne.

3.2) Délibération pour signature avec le Département de la Haute-Loire du Contrat Global de Développement Durable 2015 :

Depuis le début de l'année 2015, la CCHL et ses communes membres sont en discussion avec le Conseil Départemental de la Haute-Loire pour la définition des projets qui pourraient être financés par des subventions départementales. Le montant de l'enveloppe attribuée pour la période 2015 à la CCHL est de 160.284 € pour l'enveloppe de base et de 32.057 € pour l'enveloppe insertion soit un total de 192.341 € sur la période 2015. Pour bénéficier de l'enveloppe insertion la CCHL et ses communes membres s'engage à réaliser 1.283 heures d'insertion sur une période allant de janvier 2015 à fin juin 2016, soit :

- en embauchant des personnes en insertion,
- en incluant dans ses marchés une clause sociale pour que les entreprises fassent travailler des personnes en insertion,
- en ayant recours pour des travaux à des entreprises d'insertion,
- en permettant à des personnes en insertion d'effectuer des stages dans les communes ou à la CCHL.

Le tableau présenté (voir document joint) regroupe tous les projets qui seront retenus au titre de ce contrat pour le territoire de la CCHL.

Pierre GARNIER précise que les travaux devront avoir un début d'exécution avant la fin de l'année 2015.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de ce contrat avec le Département de la Haute-Loire.

4. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire:

4.1) Délibération pour fixer les tarifs du ramassage scolaire pour l'année 2015-2016 :

Rose-Marie BROTTES présente aux membres du conseil communautaire les propositions de la commission qui s'est réunie le 10 juin 2015.

A ce jour, il existe 13 circuits de ramassage scolaire et 4 lignes régulières. Certains circuits sont remis en Appel d'Offres chaque année. Ils sont établis pour une durée de 7 ans. A la rentrée de Septembre 2015, les circuits 312-01 (Montfaucon-Chambon/Lignon) et 312-14 (Montfaucon-Tence), gérés par l'entreprise Voyages JACCON seront entièrement intégrés à la Ligne régulière N° 37, gérée par les Transports ARMAND. Les résultats de ce nouvel appel d'offre lancé par le Conseil Départemental de la Haute-Loire ne sont pas encore connus.

Les circuits de ramassage scolaire desservent toutes les écoles situées sur le territoire de la CCHL ainsi que la Ligne Régulière N° 40 (Yssingeaux – Le Chambon/Lignon) et la Ligne Régulière n° 37 (Le Chambon/Lignon – Tence).

Les autres lignes (N°40 Tence – Yssingeaux, N°40 Le Chambon/Lignon – Yssingeaux et N°40 Le Chambon/Lignon – Araules -Yssingeaux) transportent les enfants scolarisés à Yssingeaux.

Effectif total pour l'année scolaire 2014 – 2015 :

| CIRCUITS ou LR | TRAJET | NOMBRE |
|----------------|---|--------|
| 312-01 | Montfaucon / Le Chambon | 13 |
| 312-02 | Fay / (Le Chambon) / Tence | 41 |
| 312-05 | St André en Vivarais/Les Vastres / Le Chambon | 10 |
| 312-06 | Le Mazet / Le Chambon / Le Mazet | 21 |
| 312-07 * | Saint-Jeures (sur toute la commune) | 63 |
| 312-08 | Parcours d'approche LR 40 Chambon-Yssingeaux | 12 |
| 312-09 | Tence (Chenereilles) | 38 |

| 312-10 | Tence (Mendigoules) | 10 |
|---------|-----------------------------------|-----|
| 312-11 | Montregard / Tence | 10 |
| 312-12 | Tence (Les Mazeaux) | 5 |
| 312-14 | Montfaucon / Tence | 39 |
| 312-15 | Tence (Le Chambonnet) | 16 |
| 312-17 | Saint-André en Vivarais / Tence | 20 |
| LR 37 | Chambon - Tence | 21 |
| LR 40 | Tence / Yssingeaux | 43 |
| LR 40 | Yssingeaux / Le Chambon | 39 |
| LR 40** | Le Chambon / Yssingeaux | 88 |
| LR 40 | Le Chambon / Araules / Yssingeaux | 39 |
| | EFFECTIF TOTAL | 528 |

^{*: 2} listes: Inscription à la CCHL 24 + Cantine Mairie: 39.

Les coûts pour les 5 dernières années sont :

ANNEE 2010-2011

| TITITE DOTO BOLL | | | | |
|------------------------|--------------|----------------------------|--------------|--|
| DEPENSE | ES | RECETTES | | |
| Factures transporteurs | 510.287,43 € | Subvention Conseil Général | 408.433,44 € | |
| | | Paiement des familles | 55.005,95 € | |
| | | Coût pour la CCHL | 46.848,04 € | |
| TOTAL GENERAL | 510.287,43 € | TOTAL GENERAL | 510.287,43 € | |

ANNEE 2011-2012

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Factures transporteurs | 544.016,10 € | Subvention Conseil Général | 421.109,62 € |
| | | Paiement des familles | 57.379,55 € |
| | | Coût pour la CCHL | 65.526,93 € |
| TOTAL GENERAL | 544.016,10 € | TOTAL GENERAL | 544.016,10 € |

ANNEE 2012-2013

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Factures transporteurs | 542.718,62 € | Subvention Conseil Général | 414.920,06 € |
| | | Paiement des familles | 64.177,38 € |
| | | Coût pour la CCHL | 63.621,18 € |
| TOTAL GENERAL | 542.718,62 € | TOTAL GENERAL | 542.718,62 € |

ANNEE 2013-2014

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Factures transporteurs | 602.518,56 € | Subvention Conseil Général | 474.451,13 € |
| | | Paiement des familles | 67.240,80 € |
| | | Coût pour la CCHL | 60.826,63 € |
| TOTAL GENERAL | 602.518,56 € | TOTAL GENERAL | 602.518,56 € |

^{**:} Effectif à la hausse suite à l'intégration des élèves du service 312-08 depuis la modification de l'itinéraire de la LR 40 Tence-Yssingeaux en septembre 2014 qui n'emprunte plus la RD 103.

ANNEE 2014-2015 (Prévisionnel)

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Factures transporteurs | 575.000,00 € | Subvention Conseil Général | 435.000,00 € |
| | | Paiement des familles | 73.972,05 € |
| | | Coût pour la CCHL | 66.027,95 € |
| TOTAL GENERAL | 575.000,00 € | TOTAL GENERAL | 575.000,00 € |

Coût par circuit pour l'année scolaire 2013 – 2014 :

| CIRCUITS | TRAJET | COÛT | COÛT/ELEVE |
|--------------|---|--------------|------------|
| 312-01 | Montfaucon / Le Chambon | 56.305,49 € | 2.963,45 € |
| 312-02 | Fay / (Le Chambon) / Tence | 67.100,56 € | 1.290,50 € |
| 312-03 | Le Chambon/Lignon (sur toute la commune) | 45.167,59 € | 7.527,93 € |
| 312-05 | St André en Vivarais/Les Vastres / Le Chambon | 32.850,42 € | 2.346,46 € |
| 312-06 | Le Mazet / Le Chambon / Le Mazet | 41.415,53 € | 1.882,52 € |
| 312-07 | Saint-Jeures (sur toute la commune) | 36.094,76 € | 611,78 € |
| 312-08 | Parcours d'approche LR 40 Chambon-Yssingeaux | 18.933,63 € | 3.155,16 € |
| 312-09 | Tence (Chenereilles) | 31.618,27 € | 1.317,43 |
| 312-10 | Tence (Mendigoules) | 33.103,63 € | 4.729,12 € |
| 312-11 | Montregard / Tence | 35.930,28 € | 7.186,06 € |
| 312-12 | Tence (Les Mazeaux) | 27.104,59 € | 5.420,92 € |
| 312-14 et 15 | Montfaucon / Tence /Tence (Le Chambonnet) | 75.293,78 € | 1.140,81 € |
| 312-17 | Saint-André en Vivarais / Tence | 36.440,71 € | 1.584,38 € |
| | COÛT TOTAL | 537.359,47 € | |

Les tarifs proposés sont les suivants :

- élève en maternelle et primaire : 112 € au lieu de 105 €
- élève en collège : 150 € au lieu de 140 €

Réduction accordées:

- 2^{ème} enfant : -12 € comme précédemment
- 3^{ème} enfant : -28 € comme précédemment

Il est à préciser que le montant maximum à ne pas dépasser s'élevait à 225 € pour l'année 2014/2015.

NAVETTE POUR ETABLISSEMENTS DE MONISTROL/LOIRE MAZET SAINT-VOY / LE CHAMBON/LIGNON / TENCE

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 2 trajets/ semaine (lundi matin vendredi soir) : 70 € au lieu de 65 €
- 4 trajets/semaine (lun. matin mer. midi jeu. matin vend. soir) : proposition de suppression de la navette car moins de 10 élèves l'utilisent.

Le coût annuel de cette navette s'élève à :

| ANNEE | COÛT PAYE AU | TARIF PAYE PAR | COÛT POUR LA |
|---------------|--------------|----------------|--------------|
| SCOLAIRE | TRANSPORTEUR | LES FAMILLES | CCHL |
| 2005-2006 | 2.835,00 € | 0,00 € | 2.835,00 € |
| 2006-2007 | 3.673,02 € | 0,00 € | 3.673,02 € |
| 2007-2008 | 3.614,89 € | 0,00 € | 3.614,89 € |
| 2008-2009 | 3.720,93 € | 0,00 € | 3.720,93 € |
| 2009-2010 | 6.818,40 € | 2.220,00 € | 4.598,40 € |
| 2010-2011 | 6.959,90 € | 1.920,00 € | 5.220,00 € |
| 2011-2012 | 7.359,32 € | 1.530,00 € | 5.829,32 € |
| 2012-2013 | 7.083,08 € | 2.265,00 € | 4.818,08 € |
| 2013-2014 | 9.276,01 € | 2.645,00 € | 6.631,01 € |
| 2014-2015 | 9.000,00 € | 2.385,00 € | 6.615,00 € |
| (prévisionnel | | | |

Elèves inscrits en 2011-2012 :

2 trajets : 18 - 4 trajets : 6

Recette totale : (18x50 + 6x105) = 1.530 €

Elèves inscrits en 2012-2013:

2 trajets : 14 - 4 trajets : 13

Recette totale : (14x55 + 13x115) = 2.265 €

Elèves inscrits en 2013-2014:

2 trajets: 17 - 4 trajets: 13

Recette totale : $(17x60 + 13x125) = 2.645 \in$

Elèves inscrits en 2014-2015:

2 trajets : 18 - 4 trajets : 9

Recette totale : (18x65 + 9x135) = 2.385 €

Bernard COTTE précise que les effectifs baisseront de plus en plus compte tenu que le lycée de secteur est désormais celui d'Yssingeaux.

ELEVES SCOLARISES A SAINT-JEURES

63 enfants ont été inscrits sur ces circuits de la commune de Saint-Jeures pour l'année 2014-2015. Une navette gratuite est organisée pour emmener les élèves du bourg de Saint-Jeures à l'école de Freycenet le matin, le midi pour la cantine et le soir. Cette navette avait été mise en place gratuitement par la commune de Saint-Jeures qui payait le transporteur et la CCHL a maintenu ce service. Aujourd'hui devant un nombre croissant d'élèves, le transporteur est obligé d'effectuer une 2^{ème} rotation à midi et le soir, ce qui entraîne un coût supplémentaire. Il faut noter que ce service « navette » n'est pas subventionné par le Conseil Général de la Haute-Loire.

La commission propose de mettre en place un nouveau tarif pour la navette de 20 € par an pour les enfants qui prennent cette navette pour se rendre à Freycenet ou pour se rendre au bourg de Saint-Jeures, en excluant ceux concernés uniquement par la cantine.

Brigitte RENAUD précise qu'au niveau départemental le coût du ramassage scolaire pour cette année va diminuer.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité (1 abstention) pour l'application des tarifs du ramassage scolaire pour l'année 2015-2016.

4.2) Délibération pour signature des conventions pour le financement des 3 crèches du territoire pour l'année 2015 :

Rose-Marie BROTTES présente aux membres du conseil communautaire les projets de convention avec les différentes crèches du territoire (Chambon/Lignon, Mazet Saint-Voy et Tence), concernant leur financement. Le montant des subventions 2015 est le suivant :

- crèche de Tence : 101.970 € contre 113.300 € en 2014.
- crèche du Chambon/Lignon : 85.284 € contre 94.760 € en 2014.
- crèche du Mazet Saint-Voy: 72.306 € contre 80.340 € en 2014.

Le montant total du financement 2015 est de 259.560 € contre 288.400 € en 2014.

Rose-Marie BROTTES précise que les élus avaient demandé aux crèches de travailler sur un projet de fusion mais le résultat serait une hausse des coûts.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature des conventions avec les crèches du territoire, avec les montants proposés.

<u>4.3) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :</u>

Rose-Marie BROTTES présente aux membres du conseil communautaire le projet de renouvellement de la convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps périscolaire de 16h30 à 18h30. Le Centre de Loisirs Intercommunal met à disposition une personne à l'école primaire du Mazet Saint-Voy tous les jours de l'année scolaire du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015. Durant ce temps, elle mettra en place des activités d'éveils culturelles, artistiques ou sportives. Suivant les demandes des familles pourra être proposé un accompagnement scolaire dans la mesure des possibilités d'accueil.

La Mairie du Mazet Saint-Voy s'engage à verser à la Communauté de Commune du Haut-Lignon, la somme de 2 240 € pour cette période.

L'augmentation des effectifs nécessitant une personne supplémentaire plusieurs fois par semaine, un maximum de 420 € sera demandé pour faire face à ce besoin supplémentaire et répondre à la réglementation en termes d'effectif.

Marianne MERMET-BOUVIER précise qu'il peut exister des dérogations quand le temps périscolaire suit les Temps d'Activités Périscolaires.

Soit pour une année la somme maximum de 2 660 € (le tarif horaire restant à 16 € / heure).

Si des modifications d'horaires venaient à survenir la facturation correspondra aux heures effectivement réalisées.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention avec la Mairie du Mazet Saint-Voy.

4.4) Délibération pour signature d'une convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation d'un local dans la maison des Bretchs pour la gestion d'un Point d'Information Jeunesse:

Rose-Marie BROTTES présente aux membres du conseil communautaire le projet de convention, qui est le suivant :

Article 1: La présente convention a pour objet de régir le partenariat entre la Fondation de l'Armée du Salut et la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

<u>Article 2</u>: La Fondation de l'Armée du Salut s'engage à porter le Point Information Jeunesse, situé au Chambon/Lignon. Pour ce faire, elle engagera les démarches nécessaires liées à son agrément auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Article 3: La Communauté de Communes du Haut Lignon mettra à disposition de la Fondation de l'Armée du Salut un local situé au sein de la Maison des Bretchs et prendra en charge le fonctionnement inhérent à ce local.

Article 4: Afin d'établir un budget de fonctionnement cohérent et au plus proche de la réalité, la Communauté de Communes du Haut Lignon s'engage à fournir à La Fondation de l'Armée du Salut les dépenses liées au fonctionnement du local mis à disposition.

Article 5: La Fondation de l'Armée du salut s'engage à assurer le coût du personnel permanent assurant l'animation du Point Information Jeunesse. De même, la Fondation de l'Armée du Salut s'engage à fournir à la Communauté de Communes les modalités d'organisation du Point Information Jeunesse. (Heures d'ouverture, organisation d'atelier, accueil délocalisé...).

<u>Article 6 :</u> La Communauté de Communes du Haut Lignon s'engage à participer au Comité de Pilotage du Point Information Jeunesse appelé à se réunir au minima deux fois par an.

Article 7: La présente convention est signée pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par courrier RAR avec un délai de prévenance de 3 mois.

Eymeric BARTHELAT précise que le Point d'Information Jeunesse rayonnera sur tout le territoire.

Véronique SCHLUCHTER demande des précisions sur la personne engagée, en termes de diplôme, relation avec les jeunes.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention avec la Fondation de l'Armée du Salut.

4.5) Délibération pour signature d'une convention avec la Communauté de Communes des Sucs et la commune d'Araules pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires sur la commune d'Araules :

Rose-Marie BROTTES présente aux membres du conseil communautaire le projet de convention avec la Communauté de Communes des Sucs et la commune d'Araules pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires sur la commune d'Araules, les mardis et jeudis de 15h30 à 17h, pour l'année scolaire 2015-2016. La Communauté de Communes des Sucs versera à la CCHL une somme de 4.620 € pour la réalisation de cette prestation.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention avec la Communauté de Communes des Sucs et la commune d'Araules.

4.6) Délibération pour définir des tarifs pour le temps méridien sur la commune du Chambon/Lignon :

Pour que la Caisse d'Allocations Familiales puisse prendre en compte des heures de présence d'enfants, il faut que ce temps soit facturé aux familles. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui pour un seul temps géré par le service Enfance Jeunesse, qui est la garderie méridienne mise en place de 11 h 30 à 12 h 15 pour les enfants ne mangeant pas à la cantine sur le site Chambon/Lignon.

Il est donc proposé d'adopter un tarif annuel plafonné. Les élus de la Commission proposent les tarifs suivant en fonction du quotient familial comme la CAF l'impose :

- 0 à 350 € : 4 € / an
- 351 à 500 € : 5 € / an
- 501 à 650 € : 6 € / an
- 651 à 800 €: 7 € / an
- 801 à +: 8 € / an

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'application des tarifs proposés.

4.7) Délibération pour renouvellement de la convention Point Visio Public avec le Conseil Régional d'Auvergne :

Cette convention a pour objet de proroger la durée de la convention de partenariat «bornes utilisateurs» entre les différents partenaires dans le cadre du dispositif Point Visio-public jusqu'au 4 octobre 2015. Après quasiment une dizaine d'années de vie, les équipements entrent en effet dans une phase d'obsolescence à la fois technique et économique qui justifie la programmation de l'arrêt de la solution Point visio-public.

Il est précisé qu'à l'issue de la présente convention, les partenaires Point visio-public pourront conserver leur équipement pour toute réutilisation qu'elle soit ou non en lien avec le maintien d'un accès à distance aux services publics. Si aucune réutilisation n'est envisagée, l'équipement fera l'objet d'un retrait par un prestataire mandaté par la Région d'ici la fin de l'année 2015.

Pour la CCHL, le coût s'élève pour cette année (jusqu'au 4 octobre 2015) à 897 \in H.T., soit 1.076,40 \in T.T.C.

Marianne MERMET-BOUVIER précise que l'idée de mettre en place ce type de service était bonne mais malheureusement les prestataires (CAF, Pôle Emploi, CPAM, ...) ont au fil des années réduit leurs intervention sur ces bornes.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention avec le Conseil Régional d'Auvergne.

5. Culture, Communication et Tourisme :

5.1) Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche pour le Festival de Musique en Vivarais Lignon 2015 :

Une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche peut être effectuée pour le Festival de Musique en Vivarais-Lignon. La dernière subvention de 1.500 € avait été obtenue en 2014. Pour 2015, il est demandé une somme de 1.500 € pour le festival 2015.

BUDGET FESTIVAL "MUSIOUES EN VIVARAIS-LIGNON"

| Charges | réalisé (année 2014) | prévisionnel (année 2015) |
|--|-------------------------|------------------------------|
| Charges en personnel (non artistique) Direction du festival, secrétariat | 10 605,76 € | 10 900,00 € |
| Autres charges fixes photocopies, courriers, frais de vente billeterie | 679,90 € | 600,00 € |
| Budget technique : hébergements | 2 949,13 € | 2 000,00 € |
| Budget technique : location locaux et matériel | 1 253,00 € | 1 500,00 € |
| Communication : kakémonos, flyers, programmes | 1 798,80 € | 3 500,00 € |
| Budget artistique : cachet des artistes | 23 025,03 € | 22 500,00 € |
| Budget artistique : sacem | 1 497,03 € | 1 000,00 € |
| TOTAL CHARGES | 41 808,65 € | 42 000,00 € |
| Produits | réalisé (année 2014) | prévisionnel (année 2015) |
| Union Européenne | | |
| DRAC | | |

| Autres aides de l'Etat | | |
|--|-------------|-------------|
| Conseil régional d'Auvergne | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| Conseil régional Rhône-Alpes | | 6 000,00 € |
| Conseil général Haute-Loire | 4 500,00 € | 5 000,00 € |
| Conseil général Ardèche | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Communauté de communes du Haut-Lignon | 11 696,18 € | 9 666,66 € |
| Communauté de communes Val'Eyrieux | 5 848,09 € | 4 833,34 € |
| Communes | | |
| dont Recettes propres | | |
| Billetterie | 9 132,00 € | 10 000,00 € |
| Partenaires privés (sponsors, mécénat) | 1 160,00 € | 2 000,00 € |
| Autres produits | 4 972,38 € | 0,00 € |
| TOTAL PRODUITS | 41 808,65 € | 42 000,00 € |

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour valider la demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche.

5.2) Délibération pour fixer les tarifs du Festival de Musiques Vivarais-Lignon pour l'année 2015 :

Le Festival aura lieu cette année du 15 au 26 août 2015. La programmation est la suivante :

- Samedi 15 août à l'église de Saint-Jeures à 18h: Karol BEFFA, Concert d'Ouverture interactif. Le compositeur, victoire de la musique 2013, jouera et improvisera au piano à la demande du public.
- Dimanche 16 août à l'église de Saint-André-en-Vivarais à 18h : Duo Contre verres et Basse à Pied. Sons cristallins et contrebasse : Sérapin, Glass harmonica et Harpe de verre par Erick PIGEARD et Pierre LEGER.
- Lundi 17 août à la salle des fêtes de Rochepaule à 18h : Duo La Vuelta : bandonéon et guitare. Musiques latines avec Maxime POINT et Rémi CORTIAL.
- Mardi 18 août à l'église de Tence à 21h: Guy TOUVRON et L'orchestre de WROCLAV. Concertos et pièces symphoniques. Les auditeurs retrouveront avec enthousiasme le maître Guy TOUVRON en soliste dialoguant avec l'orchestre polonais « Le Léopoldinum de WROCLAV » aux côtés d'immenses pages classiques, telles « les Quatre saisons » de VIVALDI, on trouvera des pièces inédites de HUMMEL ou ... BARTOK.
- Mercredi 19 août à l'église du Mas de Tence à 18h: L'ALTER DUO. La contrebasse en instrument soliste par Julien MATHAIS accompagné de Jean-Baptiste MATHULIN au piano (BACH, MOZART, SAINT-SAËNS, MASSENET...).
- Jeudi 20 août au temple de Saint-Jeures d'Andaure à 18h : un voyages avec ... La Harpe. Albéniz, Khatchaturian, Tournier... par Anthony CASTIN.
- Vendredi 21 août au temple du Chambon/Lignon à 21h: DANS LES RUES DE NAPLES ... Au fil des siècles, la chanson napolitaine, avec les Paladins. A Naples, la musique est partout: savante, populaire ou sacrée elle s'entrelace dans les rues: lieu où l'on danse, on boit, on fait des processions ou donne des sérénades. « A Naples, si on ne chante pas, on meurt! ». Jérôme CORREAS et Les Paladins, en compagnie de deux ténors, vous invitent à une ballade ensoleillée de SCARLATTI et CIMOROSA jusqu'à ... SANTA-LUCIA et FUNICULI-FUNICULA dans l'univers flamboyant de la chanson napolitaine!

- Samedi 22 août au temple de Mars à 18h: Concert CHŒURS GOSPEL. Avec François NYAME et les stagiaires du Festival.
- Dimanche 23 août à la salle des arts et de la culture de Saint-Agrève à 21h: CHANTS SACRES DES GITANS DE PROVENCE. L'ensemble tire sa force de l'authenticité et de la rareté de don répertoire, sous la direction éclairée de Tchoune TCHANELAS, personnalité à l'approche musicale créatrice et pertinente. Son intuition artistique donne lieu à des alliances musicales inspirées des traditions gitanes et de l'Art vocal, du chant traditionnel et des musiques sacrées ou classiques. A chaque représentation, le public traverse des siècles de brassages méditerranéens.
- Lundi 24 août à l'église de Chenereilles à 18h: ENSEMBLE BERGAMASQUE Trois chanteurs lyriques et piano. Avec Valérie ARNAUD, Thierry DEMANTE, Marielle KHOURY et Jean-Paul JOLY. SCHUMANN, FAURE, DEBUSSY, M.LEGRAND.
- Mardi 25 août au temple de Devesset à 18h: IPOMEE: Viole de gambe et électroacoustique. L'instrument baroque se posant sensiblement dans de nouveaux réseaux sonores et Entrelacs de fréquence par Jean-Philippe PASCOLO et Pascal BOYER.
- Mercredi 26 août au temple du Mazet Saint-Voy à 21h: LE LABYRINTHE DES PASSIONS. La Caméra delle Lacrime et deux chœurs. Le bel ensemble de musique ancienne sous la direction de Bruno BONHOURE présentera sa nouvelle création 2015... A partir d'une sélection de pièces du manuscrit du Chansonnier de l'Escorial, révélant toute la diversité et la qualité de la musique du XVè siècle: « Le Labyrinthe des Passions » raconte en musique, la transition lente et complexe qui amena l'Europe du Moyen-Age vers la Renaissance. Deux ensembles vocaux de la Haute-Loire: le Chœur du Haut-Lignon et l'Ensemble ARVOLY composeront la formation chorale associée à cette création, préparée durant l'année, à l'occasion de stages en résidence avec Bruno BONHOURE.

Les tarifs proposés par la commission pour l'année 2015 sont les suivants :

- Concerts:
- Place plein tarif: 20 €/concert.
- Place tarif réduit: 12 €/concert (enfant 6/15 ans chômeurs étudiants élèves adultes de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon).
- *Place gratuite* : enfant moins de 6 ans et élèves enfants de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.
- Stage: *tarif*: 40 €.
- Encarts publicitaires:
- mention publicitaire sur la plaquette de présentation : 50 €.
- encart publicitaire sur la plaquette de présentation : 80 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'application des tarifs proposés.

5.3) Délibération pour fixer les tarifs de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon pour l'année 2015-2016 :

Thierry REYNAUD présente le budget de l'Ecole de Musique ainsi que les tarifs proposés par la commission pour l'année 2015-2016 (voir documents joints).

Il précise qu'à la rentrée 2015-2016 une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) sera mise en place avec le collège de la Lionchère pour les élèves de 6^{ème}. 15 élèves se sont préinscrits.

Véronique SCHLUCHTER demande s'il ne serait pas possible de relancer également une classe CHAM au collège du Lignon au Chambon/Lignon.

Jean-Michel EYRAUD demande à ce que la communication soit renouvelée et réactualisée chaque année.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'application des tarifs proposés.

6. Environnement, Cadre de vie, Urbanisme :

6.1) Délibération pour fixer la participation financière de la CCHL à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lignon du Velay :

Le SICALA Haute Loire est la structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Lignon du Velay. Ce SAGE a pour objectif de mettre en place sur l'ensemble du bassin versant une gestion concertée et durable de la ressource en eau. L'année 2014 a permis la validation des scénarios contrastés (7 novembre 2014) par la Commission Locale de l'Eau. Les différentes stratégies d'actions possibles sur le territoire ont ainsi été définies.

L'élaboration du SAGE, avec l'appui d'un bureau d'études, se poursuit avec le choix de la stratégie. Cette phase est en cours et sera validée en 2015.

Par ailleurs, la Commission Locale de l'Eau a validé lors de sa réunion du 30 septembre 2013, la nécessité de mener une étude complémentaire sur le volet quantitatif pour lequel les données sont insuffisantes, afin de fixer les objectifs quantitatifs du SAGE. Cette étude est menée en parallèle au cours l'année 2014 et 2015, afin d'être intégrée à la stratégie finale.

La CCHL est sollicitée pour l'élaboration de ce SAGE pour la continuité de cette démarche ainsi que pour la deuxième partie de l'étude complémentaire, à hauteur de 3.770 € pour l'année 2015, récapitulé dans le tableau ci-dessous.

| Etude générale – phase choix de la stratégie | 2.377,00 € |
|--|------------|
| Etude complémentaire phase 2 | 1.254,00 € |
| Supports de communication (report 2014) | 139,00 € |
| TOTAL | 3.770,00 € |

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour valider la participation financière de la CCHL au montant proposé.

<u>6.2) Délibération pour fixer la participation financière de la CCHL à la mise en œuvre du Contrat Territorial du Haut-Lignon pour l'année 2015 :</u>

Le SICALA est porteur du Contrat Territorial du Haut-Lignon visant à améliorer la qualité des eaux du Lignon ainsi que du barrage de Lavalette. La CCHL est sollicitée pour la mise en œuvre des actions situées sur notre territoire et programmées pour l'année 2015, pour un montant prévisionnel de 6.230 €.

Ces actions concernent:

un inventaire de la zone humide de Manigau restaurée dans le cadre du Contrat territorial en 2013 (dossier 2014-36)

des travaux d'aménagement deux ouvrages (2013-24)

le suivi de la ressource piscicole en 2015 : des pêches électriques seront réalisées sur le bassin versant pour connaître l'état de la ressource piscicole à mi-parcours du Contrat Territorial (dossier 2015-06).

la réalisation de panneaux de communication sur les actions du Contrat territorial du Haut-Lignon (dossier 2014-25)

les travaux de restauration de la ripisylve (dossier 2013-26)

des travaux d'entretien d'aménagements réalisés lors du Contrat de restauration et d'entretien (2013-23)

des travaux de maîtrise du piétinement bovin (2013-28 et 2013-29)

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour valider la participation financière de la CCHL au montant proposé.

7. Finances, Développement Economique :

7.1) Délibération pour signature d'une convention de location avec la Fromagerie du Val d'Ormèze :

Suite à notre délibération du conseil communautaire du 1^{er} avril 2015, il convient d'apporter une modification. En effet, les représentants de la Fromagerie ont demandé de modifier la date d'entrée dans les lieux fixée le 1^{er} mai 2015 en la reportant au 1^{er} juin 2015. Les propositions formulées sont donc les suivantes :

- à compter du 1^{er} juin 2015, un loyer symbolique de 100 € H.T./mois jusqu'au 31 mai 2016. Compte tenu de cet engagement le locataire s'engage à prendre à sa charge les travaux de remise en état du bien. La Communauté de Communes du Haut-Lignon ne prend aucun engagement de travaux sur le bien.
- l'achat du bien (immobilier et mobilier) pour un montant de 150.000 € H.T. à compter du 1^{er} juin 2016. Si pour une raison ou une autre l'achat n'avait pas lieu à cette date, le loyer serait majoré au 1^{er} juin 2016 et passerai à 1.500 € H.T./mois.
- pas d'indemnisation de l'entreprise si elle fait des travaux et quitte les locaux avant d'avoir réalisé son projet.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de la convention proposée.

7.2) Délibération pour mise en place du prélèvement automatique pour le service de ramassage scolaire :

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et en accord avec les services des Finances Publiques, il est proposé de permettre aux usagers du service ramassage scolaire d'utiliser un nouveau moyen de règlement des factures : le prélèvement automatique. Il est donc proposer aux familles utilisatrices de ce service de signer un mandat de prélèvement SEPA au moment de leur inscription. Cela leur évitera alors d'envoyer leur chèque ou de se déplacer à la Trésorerie. Ce prélèvement interviendra 20 jours après la date de mise en recouvrement des factures qui seront émises comme par le passé par semestre avec une première facture en octobre et une deuxième en février. En cas de rejet de prélèvement, le coût sera supporté par la collectivité : 0,7 € par opération. Il est nécessaire de modifier le règlement du service afin d'intégrer ce nouveau mode d'encaissement des recettes. Une information sera transmise aux familles par l'intermédiaire du bulletin d'inscription du ramassage scolaire pour l'année 2015-2016.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la mise en place de ce prélèvement automatique.

7.3) Délibération pour modification des régies d'avances et de recettes du Centre de Loisirs Intercommunal :

La régie de recettes du centre de loisirs intercommunal a été créée le 31 janvier 2011 et la régie d'avance a été créée le 12 avril 2010. Dans le cadre de l'évolution du service et à la demande des services des Finances Publiques, il est proposé de regrouper ces 2 régies en une seule intitulée : régie de d'avances et de recettes du centre de loisirs intercommunal. De plus, pour faciliter la gestion, il est proposé d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor pour cette régie avec la mise en place d'une carte bancaire qui permettra de régler les dépenses dans le cadre de la régie d'avances.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la modification des régies d'avance et de recettes du Centre de Loisirs Intercommunal.

8. Personnel:

8.1) Délibération pour création d'un poste d'attaché principal :

Julien MELIN présente aux membres du conseil communautaire la proposition de création d'un poste d'attaché principal, afin de prendre en compte les évolutions de carrière.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la création d'un poste d'attaché principal.

8.2) Délibération pour réactualisation du régime indemnitaire :

Les modalités du régime indemnitaire du personnel de la CCHL avait été adopté le 30 mars 2009 et modifié en avril 2010. Il est proposé pour l'heure de le réactualiser comme suit en raison de la modification du tableau des emplois intercommunaux, des évolutions de carrières de certains agents et des nouvelles dispositions réglementaires liées au reclassement indiciaire des agents.

Indemnités Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.):

Des I.F.T.S. peuvent être allouées aux agents de catégorie A et aux agents de catégorie B dont la rémunération est supérieure à l'indice brut 380. Le montant moyen annuel a été fixé par l'arrêté du 2002-63 du 14 janvier 2002. Le montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point de la fonction publique. Il est fixé comme suit :

Filière administrative

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|--|-----------------------|----------------------|
| Rédacteur principal de 1ère classe | I.F.T.S. | 857,82 € |
| Rédacteur (à partir du 6 ^{ème} échelon) | I.F.T.S. | 857,82 € |

Filière sportive

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|--|-----------------------|----------------------|
| Educateur des A.P.S. Principal de 1 ^{ère} | I.F.T.S. | 857,82 € |
| classe | | |

Filière animation

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|--|-----------------------|----------------------|
| Animateur principal de 1 ^{ère} classe | I.F.T.S. | 857.82 € |
| Animateur (à partir du 6 ^{ème} échelon) | I.F.T.S. | 857.82 € |

Le montant de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel par un coefficient au plus égal à 8.

Le montant est fixé par arrêté individuel du président de la CCHL et vise notamment à prendre en compte le supplément de travail fourni par l'agent ainsi que l'importance des sujétions auxquelles il est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ces fonctions.

Indemnités d'administration et de technicité (I.A.T.) :

L'IAT peut être attribuée aux agents de catégorie C, ainsi que les agents de catégorie B dont la rémunération est au plus égale à celle correspondant à l'indice brut 380. Le montant moyen annuel a été fixé par l'arrêté du 2002-61 du 14 janvier 2002. Le montant de référence annuel est indexé sur la valeur du point de la fonction publique. Il est fixé comme suit :

Filière administrative

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|---|-----------------------|----------------------|
| Rédacteur (jusqu'au 5 ^{ème} échelon) | I.A.T. | 588,69 € |
| Adjoint administratif 2 ^{ème} classe | I.A.T. | 449,30 € |
| Adjoint administratif 1 ère classe | I.A.T. | 464,29 € |

Filière technique

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|---|-----------------------|----------------------|
| Agent de maîtrise | I.A.T. | 469,67 € |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | I.A.T. | 469,67 € |

Filière sociale

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|--------------------------|-----------------------|----------------------|
| Agent social 1ère classe | I.A.T. | 464,29 € |

Filière animation

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|---------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Adjoint d'animation 1ère classe | I.A.T. | 464,29 € |
| Adjoint d'animation 2ème classe | I.A.T. | 449,30 € |

Filière culturelle

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|---|-----------------------|----------------------|
| Adjoint du patrimoine 1 ère classe | I.A.T. | 464,29 € |
| Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe | I.A.T. | 449,30 € |

Le montant de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel par un coefficient au plus égal à 8.

Le montant est fixé par arrêté individuel du président de la CCHL et vise notamment en prendre en compte le supplément de travail fourni par l'agent ainsi que l'importance des sujétions auxquelles il est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ces fonctions.

Indemnité d'Exercice des Missions (I.E.M.):

L'IEM peut être attribuée aux agents de catégorie C, B et A. Les montants de référence annuels ne sont pas indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Ils sont fixés comme suit :

Filière administrative

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Rédacteur | I.E.M. | 1.492,00 € |
| Adjoint administratif 1 ère classe | I.E.M. | 1.153,00 € |
| Adjoint administratif 2ème classe | I.E.M. | 1.153,00 € |

Filière sociale

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|
| Agent social 1 è classe | I.E.M. | 1.153,00 € |

Filière animation

| Cadre d'emploi | Nature de l'indemnité | Montant de référence |
|--|-----------------------|----------------------|
| Animateur principal de 1ère classe | I.E.M. | 1.492,00 € |
| Animateur (à partir du 6 ^{ème} échelon) | I.E.M. | 1.492,00 € |
| Adjoint d'Animation 1ère classe | I.E.M. | 1.153,00 € |
| Adjoint d'Animation 2ème classe | I.E.M. | 1.153,00 € |

Le montant de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel par un coefficient au plus égal à 3. Le montant est fixé par arrêté individuel du président de la CCHL.

Prime de fonctions et de résultats :

La PFR peut être attribuée aux agents de catégorie A. Les montants de référence annuels ne sont pas indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Ils sont fixés comme suit :

Filière administrative

| I more administrative | | | |
|-----------------------|-------------|----------------|----------------|
| Cadre d'emploi | Nature de | Montant de | Montant de |
| | l'indemnité | référence | référence |
| | | Part fonctions | Part résultats |
| Attaché principal | P.F.R. | 2.500,00 € | 1.800,00 € |
| Attaché | P.F.R. | 1.750,00 € | 1.600,00 € |

Le montant de l'indemnité est calculé en multipliant le montant de référence annuel par un coefficient allant de 1 à 6 pour la part liée aux fonctions et allant de 0 à 6 pour la part liée aux résultats.

Les critères retenus:

Pour la part liée aux fonctions :

Conformément aux dispositions règlementaires en vigueur, la part liée aux fonctions tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

Le montant est fixé par arrêté individuel du président de la CCHL. Les dispositions qui précédent sont applicables aux agents stagiaires et titulaires et aux agents non titulaires de droit public, recrutés par référence au cadre d'emplois et grade susmentionné.

Pour les agents à temps non complet (1/2 temps, 80%, ...) le montant sera calculé sur la base d'un temps complet et proratisé par rapport au temps de travail

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte règlementaire.

L'application du régime indemnitaire ne tient pas compte de l'absentéisme.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la mise en place de ce régime indemnitaire.

9. Questions diverses:

9.1) Culture, Communication, Tourisme:

Alain DEBARD informe les élus communautaires que :

- le guide des festivités vient de paraître, les premiers retours laissent apparaître le fait qu'il n'est pas facile à lire.
- le site internet nouvelle version de la CCHL sera mis en ligne au 1^{er} juillet 2015.
- les plans de la commune du Chambon/Lignon ont été édités.
- le prochain journal communautaire sera édité en octobre-novembre 2015.
- l'appel à Projet Massif Central pour l'Office de Tourisme du Haut-Lignon n'a pas été retenu.
- l'Office de Tourisme du Haut-Lignon bureau de Tence ouvre dans ses nouveaux locaux le 27 juin 2015.
- une réunion sur la création d'une voie verte est organisée le 16 juillet 2015.

9.2) Sports:

Philippe DIGONNET informe les élus communautaires que le forum des associations se tiendra le samedi 5 septembre 2015 à la maison des Bretchs au Chambon/Lignon. A ce jour 15 associations sont inscrites.

9.3) Economique et Finances:

Jean-Michel EYRAUD précise que le GAL (Groupe d'Action Locale) Leader se mettra en place en octobre 2015.

Il informe les élus communautaires que suite à des contacts avec les commerciaux d'Orange, le territoire sera équipé de la fibre optique, en 2017-2021 pour Tence et 2021-2025 pour le Chambon/Lignon.

Julien MELIN informe les élus communautaires des différentes demandes d'entreprises que la CCHL a reçu pour des acquisitions de terrains sur la Zone Artisanale d'Aulagny. Il précise que le projet d'aménagement de cette zone est en cours d'étude avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. La commune de Montregard est en train de réviser sa carte communale pour l'implantation de cette zone.

9.4) Environnement:

Jean-Michel EYRAUD informe les élus communautaires que plusieurs réunions ont eu lieu entre les membres du bureau du SICTOM « Entre Monts et Vallées » et les Présidents des Communautés de Communes adhérentes pour évoquer la question de la fiscalité des ordures ménagères. Il précise que le principe de la redevance incitative semble être abandonné car trop complexe à mettre en place et que l'on réfléchit sur la mise en place d'une part incitative sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il précise également que la décision sur la fiscalité devra être prise en conseil communautaire.

Brigitte RENAUD souhaite que les maires des communes soient informés.

Jean-Michel EYRAUD informe également les élus communautaires sur la tenue de la commission du site de Villemarché le 30 juin 2015.

Jean-Paul CHALAND informe les élus communautaires que l'opération déchetterie mobile est reconduite cette année aux dates suivantes :

- 1^{ère} opération :
- Samedi 20 juin 2015 : 9h-12h Mas de Tence et 14h-17h Chenereilles
- Samedi 27 juin 2015 : 9h-16h Mazet Saint-Voy
- Samedi 4 juillet 2015 : 9h-16h Saint-Jeures
 - 2^{ème} opération :
- Samedi 29 août 2015 : 9h-12h Mas de Tence et 14h-17h Chenereilles
- Samedi 5 septembre 2015 : 9h-16h Mazet Saint-Voy
- Samedi 12 septembre 2015 : 9h-16h Saint-Jeures

9.5) Divers:

Philippe ABRIAL souhaite connaître la suite donnée à la demande de Monsieur Norbert BONNEFOY dans le cadre du ramassage scolaire.

Brigitte RENAUD précise que cette demande est en cours de traitement par les services du Département de la Haute-Loire.

CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE 2015-2018

PROJETS FRADDT:: montant enveloppe 542.584 €

| | Remarques Region | Avis réservé sur le fonctionnement. 20 000,00 € Complément d'info à communiquer lors de l'instruction du projet | | | Ok pour volet rénovation énergétique 20% et sur volet e-education, en attente de l'arbitrage régional. A affiner | | |
|--|-------------------------------------|--|--|---|--|---------------------------------------|---------------|
| 584 € | Fonds de concours CCHL | 20 000,00 | 80 460,00 € | | 180 000,00 € | | 280 460,00 € |
| FROJETS FIXADDT: montant enveloppe 542.584 E | lervention Montant d'intervention | €0 000,000 € | 201 150,00 € | 7 500,00 € | 261 229,00 € | 12 705,00 € | 542 584,00 € |
| EISFKADDI: m | Taux dintervention | 30% | 25% | 30% | 20% | 30% | |
| LINO | Montant du projet Traux d'in | 200 000,00 € | 804 600,00 E | 25 000,00 € | 1 800 000,00 € | 42 350,00 E | TOTAL |
| | Maitre d'ouvrage | Commune du Chambon/Lignon | Commune du Mazet Saint-Voy | ССН | Commune du Chambon/Lignon | CCHL | MONTANT TOTAL |
| | Projet | Maison du Lignon au Chambon sur Lignon | Salle culturelle du Mazet Saint-Voy | Vectorisation du Cadastre à la norme EDIGEO | Réhabilitation de l'Ecole primaire et E-éducation | Office de Tourisme "Hors les murs" | |

PROJETS HORS FRADDT

| CCHI |
|------|
| 1 |

CG2D 2015

Montant de subvention : 160.284,00 € (possibilité si 20% insertion : 192,341,00 €).

| | PROJETS | | | Proposition de la commission CCHL envelope de base | commission pe de base | Proposition de la commission CCHL envelope insertion | commission e insertion | Participation du Conseil Départemental Haute-Loire | Conseil ute-Loire | |
|--|------------------|-----------------|----------------------------------|---|--------------------------|---|---------------------------|---|----------------------|--------------|
| Nature de l'opération | Maître d'ouvrage | localisation | coût total HT inscrit au CG2D | Montant proposé | % | Montant | % | subvention retenue | % | Observations |
| Rénovation du Préau de l'école maternelle | Chambon/Lignon | Chambon/Lignon | 140 000,00 € | 50 000,000 | 35,71% | 10 000,00 | 7,14% | 00,000 09 | 42,86% | |
| Mise en accessibilité des bâtiments communaux | Chenereilles | Chenereilles | 41 200,00 E | 7 410,00 | 17,99% | 1 482,00 | 3,60% | 8 892,00 | 21,58% | |
| Mise en accessibilité des bâtiments communaux | Mas de Tence | Mas de Tence | 14 107,00 € | 4 874,00 | 34,55% | 975,00 | %16.9 | 5 849,00 | 5 849,00 41,46% | |
| Construction d'une salle d'évolution à vocation culturelle (lère tranche) | Mazet Saint-Voy | Mazet Saint-Voy | 404 500,00 ¢ | 21 000,00 | 5,19% | 4 200,00 | 1,04% | 25 200,00 | 6,23% | |
| Aménagement du bourg : route de l'église | Saint-Jeures | Saint-Jeures | 63 174,20 € | 17 000,00 | 26,91% | 3 400,00 | 5,38% | 20 400,00 | 32.29% | |
| Aménagement d'un sentier de liaison centre bourg de Tence | Тепсе | Tence | 235 000,00 E | 00,000 09 | 25,53% | 12 000,00 | 5,11% | 72 000,00 | 30,64% | |

Proposition Tarifs de l'école de Musique Intercommunale du Haut-Lignon 2015-2016

Pour les élèves des communes de la CCHL, les tarifs proposés sont les suivants :

CURSUS INSTRUMENTAL CLASSIQUE : Instrument+Formation musicale+Ensemble
ou ATELIER COLLECTIF : cursus libre

| | Année (| complète | A partir | de janvier | _ | cances de rier |
|---|---------------------|------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015 2016 | 1 afiis 2014- | Proposition Tarifs 2015- 2016 | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015- 2016 |
| Atelier d'initiation collectif (ex année probatoire) | | | i kanalan jarah sa Mari kanbandara | | | |
| 1 ^{er} enfant | 339 € | 270 € | 254 € | 203 € | 178 € | 142 € |
| 2 ^{ème} enfant | 288 € | 230 € | 220 € | 176 € | 157 € | 126 € |
| 3 ^{ème} enfant | 262 € | 210 € | 185 € | 148 € | 137 € | 110 € |
| 4 ^{ème} enfant | 212 € | 170 € | 159 € | 127 € | 112 € | 90 € |
| Adulte | 363 € | 290 € | 274 € | 219 € | 190 € | 152 € |
| 1 ^{er} cycle | | | | | | |
| 1 ^{er} enfant | 352 € | 359 € | 260 € | 265 € | 184 € | 188 € |
| 2 ^{ème} enfant | 298 € | 301 € | 222 € | 224 € | 160 € | 162 € |
| 3 ^{ème} enfant | 265 € | 268 € | 191 € | 193 € | 139 € | 140 € |
| 4 ^{ème} enfant | 217 € | 219 € | 163 € | 165 € | 117 € | 118 € |
| Adulte | 376 € | 384 € | 278 € | 284 € | 197 € | 201 € |
| 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle | | | | | | |
| 1 ^{er} enfant | 361 € | 368 € | 266 € | 271 € | 188 € | 192 € |
| 2 ^{ème} enfant | 308 € | 311 € | 228 € | 230 € | 162 € | 164 € |
| 3 ^{ème} enfant | 269 € | 272 € | 194 € | 196 € | 141 € | 142 € |
| 4 ^{ème} enfant | 231 € | 233 € | 170 € | 172 € | 121 € | 122 € |
| Adulte | 387 € | 395 € | 285 € | 291 € | 204 € | 208 € |
| atelier collectif : cursus libre | Property (Party) | Antology (Springer | | | New York work of the | |
| 1 ^{er} enfant | | 282 € | | 208 € | | 147 € |
| 2 ^{ème} enfant | | 238 € | | 178 € | | 128 € |
| 3 ^{ème} enfant | | 212 € | | 153 € | , | 111 € |
| 4 ^{ème} enfant | | 174 € | | 130 € | | 94 € |
| Adulte | | 301 € | | 222 € | | 158 € |

CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

| | Année (| complète | A partir e | le janvier | Après va fév | |
|--|---------------------|------------------------------------|------------|------------------------------------|--|-------------------------|
| Elèves CHAM | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015 2016 | | Proposition Tarifs 2015 2016 | | Proposition Tarifs 2015 |
| Initiation | | 220 € | | 165 € | and the same of th | 110 € |
| 1 ^{er} cycle | | 309 € | | 232 € | | 155 € |
| 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle | | 318 € | | 239 € | | 159 € |

COURS COLLECTIF SEUL

| | Année c | complète | A partir (| le janvier | | cances de rier |
|--|---------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Cours collectif seul | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015- 2016 | recognition and the control of | Proposition Tarifs 2015- 2016 | 不是我们的一个人的人的人,不是我们的 | Proposition Tarifs 2015- 2016 |
| Enfant : Formation musicale, orchestres, ensembles | 108 € | 110€ | 81 € | 83 € | 55 € | 56 € |
| Adulte : Formation musicale, Chorale d'adultes, ensembles | 113 € | 115 € | 84 € | 86 € | 58 € | 59 € |
| Chorale d'enfants, Eveil et orientation musicale | 55 € | 56 € | 42 € | 43 € | 30 € | 31 € |
| Instrument supplémentaire (possible en second cycle) | 199 € | 203 € | 150 € | 153 € | 100 € | 102 € |

Pour les élèves extérieurs à la CCHL, les tarifs proposés sont les suivants :

| Pour les eleves e | | | | | | cances de |
|---|---------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|
| | Аппее с | omplète | A partir (| le janvier | fév | rier |
| Cours (2 | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015- 2016 | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015- 2016 | Tarifs 2014 2015 | Proposition Tarifs 2015- 2016 |
| Enfant/Cursus instrumental : atelier d'initiation | 564 € | 451 € | 417 € | 334 € | 282 € | 226 € |
| Adulte/Cursus instrumental : atelier d'initiation | 583 € | 466 € | 448 € | 358 € | 297 € | 238 € |
| Enfant/Cursus instrumental : 1er cycle | 570 € | 581 € | 423 € | 431 € | 285 € | 291 € |
| Adulte/Cursus instrumental : 1er cycle | 613 € | 625 € | 454 € | 463 € | 306 € | 312 € |
| Enfant/Cursus instrumental : 2ème et 3ème cycle | 575 € | 587 € | 428 € | 437 € | 288 € | 294 € |
| Adulte/Cursus instrumental : 2ème et 3 ème cycle | 619 € | 631 € | 460 € | 469 € | 309 € | 315 € |
| Enfant/Atelier collectif cursus libre | | 456 € | | 338 € | | 228 € |
| Adulte/Atelier collectif cursus libre | | 490 € | | 363 € | | 245 € |
| Enfant/Cours collectif seul : for.musicale, orchestres, ensembles | 108 € | 110 € | 81 € | 83 € | 55 € | 56 € |
| Adulte/Cours collectif seul: f. musicale, chorale adultes, orchestre, ensembles | 113 € | 115 € | 84 € | 86 € | 58€ | 59 € |
| Cours collectif : chorale d'enfants, éveil et orientation musicale | 55 € | 56 € | 42 € | 43 € | 30 € | 31 € |

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON

BUDGET EMIHL

| | j | | | | | | |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|---|--|---|------------------------|
| | REALISE 2010/2011 | REALISE 2011/2012 | REALISE 2012/2013 | REALISE 2013/2014 | PREVISIONNEL 2014/2015 | PREVVISION REALISE | PREVISIONNEL 2015/2016 |
| DEPENSES | | | | | | 2014/2015 | 4012/4010 |
| ACHAT DE MATERIEL, LIVRES, PARTITIONS, CD | 3 686 38 | 73.61.07 | 1 5000 | | | | |
| FRAIS DE TEI EPHONIE | 033 00 | 7 201,27 | 1 020,31 | 1 324,10 | 200,000 | 1 000,00 | 1 000,000 |
| FP AIG DIVEDS (removation contrast) | 60,000 | 40,000 | 936,51 | 678,42 | 800,000 | 400.00 | 500,000 |
| richas Division (reparation, entitleden, restauration, tocation salles,) | 646,37 | 1 357,22 | 628.68 | 778 45 | 1150.00 | 00 003 | 00,000 |
| Cachets (spectacle, musiciens, techniciens, jury,) | 100.001 | 72.58 | 233.84 | CI 901 | 1 150,00 | ກດຳດດເ | 200,000 |
| FRAIS DE DEPLACEMENT | 1 641.47 | 2 570 68 | 17,662 | 1 400 62 | 00,000 2 | 1 730,00 | 500,00 |
| PERSONNEL MIS A DISPO | 9 090 21 | 17 466 57 | 0.400.40 | 1 402,03 | 1 200,00 | 1 000,00 | 1 000,000 |
| DEDICOMET COLI | 170000 | 10,001 21 | 50,450 % | 7 358,22 | 2 000,000 | 3 700,00 | 4 000.00 |
| TENSONNELCCHE | 151 083,88 | 157 316,51 | 142 013,58 | 146 437.97 | 155 000 00 | 00 000 CP1 | 140 000 00 |
| AUTRES FRAIS PERSONNEL (CNAS, Tickets Restaurants, Assurance Statutaire) | 6 677.25 | 7 810 95 | 5 605 53 | 5 141 24 | 00,000 501 | 742 000,00 | 142 000,00 |
| S/TOTAL DEPENSES | 173 758.65 | 184 522 12 | 167 237 13 | 21 712 171 | 00,000 0 | 00,000 c | 5 500,00 |
| | | | 7467777 | C1, / IC 191 | 1/2 300,00 | 155 550,00 | 155 000,00 |
| RECEITES | | | | | | | |
| PARTICIPATION UTILISATEURS | 32 540 00 | 29 001 35 | 21 500 50 | 02 040 06 | | | |
| The state of the s | 22.0.00 | 20,201.00 | 06,426.16 | 30 349,50 | 29 000,000 | 30 566.71 | 33 000 00 |
| SUBVENTION CG 43 | 43 730,00 | 46 408,00 | 35 629,00 | 36 706.00 | 36 330 00 | 3101800 | 0000000 |
| COÛT C.C. HAUT-LIGNON | 97 488,65 | 102 011.27 | 95 073.62 | 94 261 65 | 106 970 00 | 02 746 20 | 30 000,00 |
| STOTAL RECETTES | 173 758 65 | 10: 500 10 | C1 CCC C31 | 000000000000000000000000000000000000000 | 20,000 | 67,641,66 | 80 000,00 |
| | CO.OC / C / 1 | 7 7 7 15 | | () (| STATE CHARACTER TO THE CONTRACTOR OF THE CONTRAC | - C C C C C C C C C C C C C C C C C C C | |